

Page: 1/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 20.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

· Code du produit: 600543

- · Description: Set de calibration pour la mesure de turbidité (différents valeurs NTU)
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:
 - · Catégorie du produit: PC21 Substances chimiques de laboratoire
 - Catégorie du procédé: PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.
 - · Emploi de la substance / de la préparation: Équipement de calibration et d'essai
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:

Xylem Analytics Germany GmbH WTW Am Achalaich 11 82362 Weilheim Germany Tel. +49 881 183-0

- · Service chargé des renseignements: E-mail: Info.WTW@xylem.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: (USA & Canada) 800-424-9300 (International) 001 703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: néant
 - · Pictogrammes de danger: néant · Mention d'avertissement: néant
 - · Mentions de danger: néant
- · 2.3 Autres dangers Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges
 - Description:

Mélange, composé des substances indiquées ci-après avec des additifs non dangereux:

Eau, copolymère de styrène et de divinylbenzène (< 1 %, suspendu)

- · Composants dangereux: néant
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - · Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.
 - · Après contact avec la peau:

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

Enlever les vêtements contaminés.

Page: 2/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

(suite de la page 1)

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin en cas de malaise.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
 - Moyens d'extinction appropriés: Le produit est incombustible. Choisir l'agent d'extinction en fonction de l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
 - · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de manipulation correcte, ne nécessite pas de mesures particulières.

- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Laver les résidus à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
 - Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker dans des récipients à fermeture étanche à des températures de 15 °C à 25 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 3)

Page: 3/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

(suite de la page 2)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains: Gants de protection recommandés en cas de contact avec la peau fréquent ou relativement long.
 - · Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection
- · Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Non polluant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

 9.1 Informations sur les propriétés physi Indications générales 	ques et chimiques essentielles	
État physique	Liquide	
Couleur:	Incolore	
· Odeur:	Inodore	

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °

L flavored 1947

· Inflammabilité La substance n'est pas inflammable.

· Point d'éclair Non applicable.

· pH à 20 °C 6,7

· Viscosité:

Viscosité cinématique Non déterminé.
Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité et/ou densité relative

· Peroxydes organiques

Densité à 20 °C: 1 g/cm³

9.2 Autres informations

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité

* Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

néant

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Informations concernant les classes de danger physique

0 1 7 1	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant

(suite page 4)

Page: 4/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 20.01.2023

néant

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

(suite de la page 3)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
 - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë

Pour ce produit, il n'existe pas de données quantitatives relatives à son effet toxique.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- * Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
 - Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
 - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
 - · Indications générales: Non polluant.
 - · Autres indications écologiques:
 - · Indications générales: Non polluant.
 - · Autres indications écologiques: Non polluant.

FR

Page: 5/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4) Révision: 20.01.2023

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit être éliminé dans le respect des réglementations locales. Il est recommandé de contacter le service administratif compétent ou une entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

- · Emballages non nettoyés:
 - · Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport			
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/RID, ADN, IMDG, IATA	néant		
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/RID	néant		
ADN, IMDG, IATA	néant		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
· ADR/RID, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant		
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR/RID, IMDG, IATA	néant		
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.			
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément a instruments de l'OMI	aux Non applicable.		
"Règlement type" de l'ONU:	néant		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
 - Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 6)

Page: 6/6

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 23.01.2023 Révision: 20.01.2023 Numéro de version 5 (remplace la version 4)

Nom du produit: Kal.Kit P Turb 555 IR

(suite de la page 5)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Date de la version précédente: 19.01.2023

· Numéro de la version précédente: 4

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative